



ORDRE DU JOUR

**Séance extraordinaire
À l'hôtel de ville à 9 h 00
21 août 2024**

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1^{ère} période de la parole au public;
4. Octroi. Appel d'offres sur invitation. Canalisation d'une partie du fossé existant sur le chemin St-Emmanuel;
5. 2^e période de la parole au public;
6. Levée de la séance.